

Type de prestation	euro H.T.
INSCRIPTION (uniquement pour les nouveaux titulaires)	110
INSTRUCTION DES DEMANDES	
Admission pour un produit de base (et une référence commerciale)	910
Extension majeure pour un produit de base (et une référence commerciale) ⁽¹⁾	710
Extension mineure pour un produit de base (et une référence commerciale)	358
Supplément par référence concernée pour toute demande (hors produit de base)	
du 1 ^{er} au 10 ^{ème} produit/référence supplémentaire	15
du 11 ^{ème} au 20 ^{ème} produit /référence supplémentaire	11
à partir du 21 ^{ème} produit /référence supplémentaire	8
Maintien d'un certificat ou partie d'un certificat	660
ATTESTATION AUTORISATION DE LABORATOIRE ATG	
Admission pour un laboratoire de fabricant accrédité ou non	na
Extension pour un laboratoire de fabricant accrédité ou non	na
Attestation de portée pour un laboratoire sous contrat pour la marque	410
INTERVENTION SUR SITE / LABORATOIRE ATG	
Audit égal ou supérieur à une journée (par jour et par auditeur) ⁽²⁾	1370
Audit inférieur à une journée (par jour et par auditeur) ^{(2) (3)}	1650
Préparation audit / rapport /suivi d'audit	685
Prélèvement (par jour) ⁽²⁾	880
ESSAIS	
Prestations externes des laboratoires indépendants de la marque (par jour) ⁽²⁾	Devis labo
Surveillance des essais sur site (par jour pour les 2 premiers jours de la prestation) ⁽²⁾	1370
Surveillance des essais sur site (par jour à partir du 3 ^{ème} jour de la prestation) ⁽²⁾	1130
Surveillance des essais sur site inférieure à une journée (par jour et par auditeur) ^{(2) (3)}	1650
Rapport d'évaluation des essais	420
DEPLACEMENT	
Frais de déplacement et de séjour (A/R)	Frais réels
Forfait trajet hors France et pays limitrophes (A/R)	450
Si trajet supérieur à 1/2 journée [par 1/2 journée supplémentaire (A/R)]	450
GESTION ANNUELLE (par année civile)	
Par certificat pour un produit de base (et une référence certifiée)	900
Supplément par référence supplémentaire certifiée (hors produit de base)	
du 1 ^{er} au 10 ^{ème} produit/référence supplémentaire certifiée	11
du 11 ^{ème} au 20 ^{ème} produit /référence supplémentaire certifiée	9
du 21 ^{ème} au 40 ^{ème} produit /référence supplémentaire certifiée	6
à partir du 41 ^{ème} produit /référence supplémentaire certifiée	4
Par autorisation de laboratoire de fabricant	na
Par laboratoire sous contrat pour la marque	410
DROIT D'USAGE DE LA MARQUE ATG (par année civile)	
Par site de fabrication	936
Par certificat	77

Nota : en cas d'annulation ou report d'une mission par le titulaire, les frais réels engagés par CERTIGAZ lui seront facturés

(1) une extension majeure nécessite a minima un audit et/ou essai(s)

(2) hors frais de déplacement et de séjour

(3) mission non groupée avec une autre